

L'ISOLEMENT DES CAS DE MALADIE CONTAGIEUSES.— En abordant cette partie de mon travail sur les maladies contagieuses, je vois se dresser devant moi les sentiments de la plus vive horreur de tout un peuple contre l'hôpital d'isolement et mes convictions comme médecin. Cette nécessité de l'hôpital d'isolement, reconnue par la science, est constamment refusée par la pratique dans tous les pays. Aussi je ne puis pas argumenter scientifiquement contre l'hospitalisation, mais je veux en exposer les inconvénients et les difficultés.

Il importe d'admettre en principe qu'il ne faut jamais froisser les sentiments familiaux d'un peuple, car ces sentiments, qui partent du cœur, exigent le respect. Je dirai plus, il faut éviter de commettre des abus d'autorité au nom de la santé publique. Une pareille loi concernant l'isolement obligatoire à l'hôpital, ne peut s'appliquer qu'à ceux qui n'ont pas de domicile privé ; mais pour les autres, quoiqu'ils n'habitent pas des maisons toujours convenablement disposées pour l'isolement, ils trouveront toujours les moyens d'éviter la loi.

Voici encore une autre objection : l'hospitalisation obligatoire suppose une déclaration obligatoire. Fera-t-on toujours cette déclaration ? Certainement non. Très souvent le chef de la famille ne fera pas mander le médecin qu'à l'extrémité, alors que la maladie menace la vie, et que les microbes se seront répandus et communiqués à d'autres individus. Dans beaucoup de cas encore, le client aisé forcera le médecin au silence, et paiera l'amende pour lui à l'occasion. Nous voyons tout de suite que cette loi d'hospitalisation ferait dans bien des circonstances beaucoup de mal, et porterait les plus graves entraves à la pratique de l'hygiène. Mieux

vaut laisser le malade à sa famille et isoler l'habitation. Cette dernière mesure est plus acceptable, et favorisera mieux la déclaration obligatoire ; la loi pourrait ajouter que la famille qui ne ferait pas cette déclaration et ne pratiquerait pas les mesures sanitaires nécessaires en pareil cas, s'exposerait à voir le malade partir pour l'hôpital.

Un autre point très important en hygiène, et qui n'est malheureusement pas observé, c'est l'isolement du malade dans l'habitation. L'hygiène veut que la chambre du malade soit la meilleure pièce du logis, celle qui reçoit le plus d'air et de lumière solaire. Elle veut aussi l'enlèvement de tout ce qui n'est pas d'absolue nécessité pour le malade. Ainsi, meubles superflus, tapis, rideaux, oiseaux, etc, sont considérés comme nuisibles et servant à la conservation des germes. Le personnel doit s'entourer de toutes les précautions hygiéniques, d'abord pour éviter la maladie, puis pour en empêcher la propagation.

LA DÉSINFECTION.—C'est une question de très grande valeur hygiénique, que celle de la désinfection. Aussi la science lui imprime-t-elle tous les jours des progrès nouveaux. La théorie est très avancée, mais la pratique de la désinfection ne suit pas la théorie d'un pas égal ; cependant elle semble accélérer sa marche chez tous les peuples. Ce mouvement, auquel nous assistons, marque une ère nouvelle, et signale le plus beau triomphe de la science microbienne sur les microbes producteurs des maladies infectieuses. Cette innovation fait époque dans les annales de la science médicale, et nous insistons pour la voir régulariser par une sage législation et une bonne réglementation. Car la pratique de la désinfection, généralisée chez tous les peuples, est la